

18.

Principaux actionnaires

18.1 Répartition du capital et des droits de vote	280
18.2 Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	280

18. Principaux actionnaires

Répartition du capital et des droits de vote

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

Durant les trois derniers exercices, la répartition du capital social d'EDF au 31 décembre était la suivante :

	Situation au 31/12/2011			Situation au 31/12/2010			Situation au 31/12/2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
État	1 561 222 705	84,44	84,50	1 561 973 336	84,48	84,51	1 561 973 336	84,48	84,49
Institutionnels et particuliers	252 420 651	13,65	13,10	242 118 351	13,10	13,10	241 815 830	13,08	13,08
Actionnariat salarié	34 047 712 ⁽¹⁾	1,84	2,39	44 226 374 ⁽²⁾	2,39	2,39	44 841 827 ⁽³⁾	2,43	2,43
Actions autodétenues	1 175 594	0,07	-	548 601	0,03	-	235 669	0,01	-
TOTAL	1 848 866 662	100,00	100,00	1 848 866 662	100,00	100,00	1 848 866 662	100,00	100,00

(1) Ce nombre comprend d'une part 28 785 426 actions (représentant 1,56 % du capital) sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce (actions détenues par les salariés et anciens salariés d'EDF au travers des FCPE « Actions EDF » du plan d'épargne Groupe EDF et du plan d'épargne Groupe EDF International). Ce nombre comprend d'autre part près de 5,3 millions d'actions, représentant 0,28 % du capital, détenues au nominatif pur ou administré, sans délai d'incessibilité ou au-delà des périodes d'incessibilité, par des actionnaires salariés ou anciens salariés.

(2) Ce nombre comprend d'une part 39 875 700 actions (représentant 2,16 % du capital) sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce (dont 38 838 151 actions détenues par les salariés et anciens salariés d'EDF au travers des FCPE « Actions EDF » du plan d'épargne Groupe EDF et du plan d'épargne Groupe EDF International). Ce nombre comprend d'autre part près de 4,3 millions d'actions, représentant 0,23 % du capital, détenues au nominatif pur ou administré, sans délai d'incessibilité ou au-delà des périodes d'incessibilité, par des actionnaires salariés ou anciens salariés.

(3) Ce nombre comprend d'une part 40 251 843 actions (représentant 2,18 % du capital) sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce (dont 38 816 525 actions détenues par les salariés et anciens salariés d'EDF au travers des FCPE « Actions EDF » du plan d'épargne Groupe EDF et du plan d'épargne Groupe EDF International). Ce nombre comprend d'autre part près de 4,6 millions d'actions, représentant 0,25 % du capital, détenues au nominatif pur ou administré, sans délai d'incessibilité ou au-delà des périodes d'incessibilité, par des actionnaires salariés ou anciens salariés.

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que l'État français ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote.

La Société a réalisé une étude sur les titres au porteur identifiable au 31 décembre 2011, qui a permis d'analyser la répartition du capital et sa répartition géographique à cette date :

	Nombre d'actions détenues	% du capital
État	1 561 222 705	84,44
Institutionnels Europe hors France	86 958 349	4,70
Institutionnels reste du monde	56 525 378	3,06
Institutionnels France	56 721 741	3,07
Actionnaires individuels	52 215 183	2,82
Actionnariat salarié	34 047 712	1,84
Autodétention	1 175 594	0,07
TOTAL	1 848 866 662	100,00

18.2 Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

À la connaissance d'EDF, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

